



# *Le Gars Normand* Heulôô !!!



N°131 du 26 Septembre 2012

Boujou Ta Majesté.

Et pour un coup, Boujou les malfaisants !

22

V'là pour de vrai Le-Grand-Brun-Avec-La-Moustache-Noire-Qui-Rigole-Tout-Le-Temps-Sur-Les-Photos. C'est l'Nicolas (Bougeard hein !! faut pas confondre. L'autre Nicolas, y s'la coule douce avec eune barbe de trois jours très tendance.) qui va faire acco sa trombine de quand il est pas content.

Du coup, la nouvelle majorité du Conseil Général est la majorité pour de vrai et on va pouvère y taper d'ssus sans s'dire qu'finalement c'est p't'êt'pas la majorité pour de vrai. Tout ça à cause du Grand Brun.

J'te dis ça pasque comme on va surement pas en parler dans l'Pathé Marconi, et avec tout l'boulot qu't'as, tu s'ras pas forcément au courant.

C'est qu'Not'bon Député-Maire, (Qui l'est pour un bon bout d'temps vu qu'il est à la commission des lois) mine de pas y toucher, y justifie son (ses) salaire(s).

Si j'vous l'dis: Même qu'y cause à la commission, et pas seulement quand y'a la garde des sceaux qu'est là. Ouais mes compères. Et je l'prouve.

## **\*Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République**

**Mardi 18 septembre 2012**

**Séance de 10 heures**

**Compte rendu n° 11**

**M. Philippe Doucet.** Il a été longuement question du cumul des mandats mais beaucoup plus brièvement, sinon lors de l'intervention de notre collègue Marie-Françoise Bechtel, du cumul des fonctions, une situation qui me choque profondément. J'ai ainsi par le passé affronté un adversaire politique qui était à la fois chef de clinique dans un hôpital et député ; que la loi permette ce cumul de fonctions est une source de conflit d'intérêts potentiel, et en tout cas d'inégalité entre les députés. Le cas des avocats a été évoqué tout à l'heure, mais ils ne sont pas les seuls concernés. Moderniser la vie politique signifie aussi dresser la liste des fonctions que l'on peut continuer d'exercer après que l'on a été élu député et celle – élargie – des emplois dont la députation interdit l'exercice.

\*Source Assemblée Nationale

Vous véyez ben qu'y bosse not'Député-Maire.

En plus, va y'avère des postes de Président d'quèqu'chose qui vont s'libérer. Ah bah si !! Obligé. C'est même Not'bon Député Maire qui l'dit !!

I'n'n'a au moins trois.

Président de l'Agglomération Argenteuil Bezons

Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Victor Dupouy

Président du Conseil d'Administration d'Argenteuil Bezons Habitat.

Si dans tout ça y peut pas caser l'député Nicolas qu'èqu'part juste pour y faire plaisir pasque ces postes là c'est ben joli sur eune carte de visites mais ça dèt pas rapporter beaucoup.

Et pis est ce que tous ces machins là vont pas se r'trouver dans la "liste des fonctions que l'on peut continuer d'exercer après que l'on a été élu député..." va savère !!!

Boujou ben Not'bon Député Maire et à tantôt !!!